ALORS QUE LA PROCHAINE TRIPARTITE EST PRÉVUE AVANT LA FIN DE L'ANNÉE

Confusion sur les nouvelles conditions de départ à la retraite

Alors que la prochaine tripartite est attendue avant la fin de l'année en cours, dans le milieu syndical on se pose depuis quelque temps la question relative aux critères concernant les métiers pénibles portant départ à la retraite avant l'âge de 60 ans. Le gouvernement n'a pas encore dévoilé son approche sur la question, alors que du côté de l'UGTA, on considère que la question est «très sensible et délicate».

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - L'avant-projet de loi «rétablissant l'obligation d'un âge minimal» de retraite à 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes a été adopté mardi 26 juillet par le Conseil des ministres. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2017.

Le texte prévoit des départs anticipés pour les travailleurs «en poste de haute pénibilité», et différés de cinq ans sous conditions pour certaines catégories à haute expertise ou déficitaires. Le texte énonce notamment le «rétablissement de l'obligation d'un âge de départ à la retraite de 60 ans (55 ans pour les femmes) avec un minimum de 15 ans de travail» et la «possibilité» pour le travailleur d'«exercer cinq années supplémentaires avec l'accord de l'employeur».

Le texte donne aussi la possibilité aux «travailleurs exerçant dans des métiers hautement qualifiés ou déficitaires (qui seront définis par voie réglementaire) d'exercer au-delà de l'âge de la retraite», précise le communiqué publié au terme de la réunion du conseil. C'est cette question qui se pose avec acuité dans le milieu des travailleurs qui sont en attente de la «grille des métiers considérés comme pénibles».

Photo : Samir Sid

UGTA-gouvernement et patronat lors de la dernière tripartite.

Lors de sa dernière sortie sur le terrain, le Premier ministre avait déclaré que l'âge de départ à la retraite est de 60 ans, comme entériné lors de la dernière réunion de la tripartite (gouvernement-UGTA-patronat), tout en annonçant que cette disposition «peut être allégée» pour les métiers pénibles. Abdelmalek Sellal n'a pas soufflé mot sur la qualification de ces métiers considérés comme «pénibles» ou encore les critères qui les qualifient de la sorte.

Du côté de la centrale syndicale, la question est désormais soulevée sans qu'aucune source gouvernementale ait pu donner plus de détails. «Le voile sera probablement levé lors de la prochaine tripartite», nous a confié une source syndicale proche de la Fédération nationale des travailleurs et des retraités (FNTR).

Et ce, alors que plusieurs corporations professionnelles affirment, avec arguments à l'appui, exercer des métiers considérés comme «pénibles», à l'instar de l'enseignement, de l'agriculture, du transport, de l'industrie, de l'exploitation minière, pétrolière et des collectivités locales.

Du côté de l'UGTA, on anticipe les choses d'où l'installation, comme annoncé par Sidi Saïd, d'une mission chargée d'élaborer un texte pour épargner la catégorie des métiers pénibles. «Les heures supplémentaires, l'exposition à des maladies et les conditions climatiques sont les critères pris pour le moment en considération», ajoute notre source.

Pendant ce temps, la Caisse nationale des retraites (CNR) continue à recevoir les dossiers de demandes de départ à la retraite.

A. B.

CODE DE L'INVESTISSEMENT

Environ 200 secteurs d'activités inéligibles aux avantages

Le ministère de l'Industrie a élargi la liste négative des activités ne bénéficiant pas des avantages dans le cadre de la promotion de l'investissement, car seuls les projets qui sont d'une utilité à l'économie nationale bénéficieront desdits avantages, a indiqué hier, au forum d'*El Moudjahid*, Amar Agadir, le directeur général de l'investissement au ministère de l'Industrie et des Mines.

Younès Djama - Alger (Le Soir) - La liste des projets exclus des différents avantages passe ainsi de 80 à environ 200 secteurs d'activités inéligibles aux avantages, essentiellement dans les services et qui sont sans réel apport à la croissance de l'économie, a précisé, pour sa part, Ali Daidoune, conseiller du ministre de l'Industrie et ancien DG de l'Andi.

«Dorénavant, l'Etat ne mettra pas de sous dans les projets qui ne s'inscrivent pas dans sa politique économique», note-t-il. Désormais, les projets ou créneaux d'activités éligibles aux avantages sont l'industrie, le tourisme et l'agriculture, trois secteurs sur lesquels le gouvernement insiste tout particulièrement pour amorcer sa mue en dehors des hydrocarbures.

Commentant les nouvelles dispositions contenues dans la loi relative à l'investissement, adoptée par le Parlement, les deux conférenciers ont rappelé que les deux règles 51/49% et le droit de préemption ont non seulement été maintenues, mais elles sont aussi renforcées dans la nouvelle loi.

La règle 51/49 est, à la faveur du nouveau texte, extirpée du code de l'investissement et passe à la loi de finances, tandis que le droit de préemption est étendu aux cessions d'actifs à l'étranger.

Dorénavant, le droit de préemption s'appliquera aux cessions d'actifs aussi bien en Algérie qu'à l'étranger. «Nous avions un droit de préemption qui portait sur les actions cédées par ou au profit d'un investisseur étranger. Elle a fait l'objet (dans le cadre de la nouvelle loi sur l'investissement) d'un aménagement à travers une séparation entre l'aspect fiscal et celui relatif au contrôle d'accès. Aussi, le droit de préemption s'appliquera désormais aux cessions d'actions à l'étranger par des sociétés étrangères disposant de participations dans des sociétés de droit algérien ayant bénéficié ou bénéficiant d'avantages.» Avant, la loi prévoyait un droit d'achat, or tout le monde peut disposer de ce droit à partir du moment où il est sujet juridique et doté de la personnalité morale. Ce droit d'achat par l'Etat a été transformé en droit de préemption en modifiant la loi et en qualifiant de cession indirecte «toute cession d'actions d'entreprises étrangères à hauteur de plus de 10% ou détenant des participations dans des entreprises de droit algérien bénéficiant des avantages», a expliqué M. Daidoune. Commentant le classement du Doing Business de la Banque mondiale évaluant le climat des affaires en Algérie, Ali Daidoune estime que ce genre de classement qui met souvent notre pays aux dernières loges en matière d'incitation à l'investissement, est souvent «biaisé» et ne repose pas sur des critères «objectifs». «L'environnement déterminant le climat de l'investissement ne se limite pas seulement aux 10 critères énumérés par Doing Business. Les classifications les plus complètes sont faites par le Forum économique mondial qui s'appuie sur 110 critères d'évaluation. Comment expliquer alors que nous sommes classés 164es et dans le second classement 87es ?», note Ali Daidoune.

Mieux, il se demande comment il se fait que le Doing Business de la BM classe des pays comme Haïti, la Papouasie Nouvelle Guinée ou encore la Colombie mieux que des pays comme la Finlande, la Suède et les Pays-Bas en matière de respect des droits des travailleurs.

Y. D.

ILS SE RÉUNIRONT PROCHAINEMENT LORS D'UNE RENCONTRE INFORMELLE À ALGER

Les membres de l'Opep peuvent-ils stabiliser la situation énergétique ?

Alger va accueillir, en fin de ce mois, les membres de l'Opep à l'occasion du 15e forum de l'énergie. En marge de cette rencontre prévue du 26 au 28 septembre, se tiendra une réunion informelle de l'Opep. Décisive ou symbolique sera-t-elle ? Les retombées sont encore imprévisibles.

Naouel Boukir - Alger (Le Soir) - L'hypothèse d'un éventuel accord pour la stabilisation des prix du baril est l'espérance que nourrissent les experts vis-à-vis de cette prochaine réunion des membres de l'Opep à Alger.

S'exprimant hier à l'émission «L'invité de la rédaction de la Chaîne 3», le vice-président de l'Association de l'industrie et du gaz, Abdelmadjid Attar, a évoqué «des signaux positifs». Pour lui, le fait que les membres confirment leur présence constitue déjà un bon début. Toutefois, si le OK sur l'assistance a été communiqué, les réserves demeurent toujours sur les positions de chacun des participants face à un éventuel accord sur un gel de la production pétrolière. Rappelant que le déficit productif mondial dépasse les deux millions de barils aujourd'hui. Cependant, à travers son président Vladimir Poutine, la Russie, l'un des plus grands producteurs mondiaux de pétrole, a annoncé «une opinion favorable pour un gel de la production». A cet effet, A. Attar a signalé que la menace viendra probablement d'ailleurs, à savoir de l'Irak. Avec son potentiel productif et son attitude plutôt offensive quant au marché pétrolier, la position de l'Irak suscite beaucoup d'appréhensions.

Par ailleurs, l'intervenant a rappelé que les membres de l'Opep n'ont à leur effectif que 35% de la production mondiale et considérant le changement des facteurs influençant la présente situation énergétique, l'Opep ne peut pas tout contrôler. En effet, «la crise énergétique que nous vivons actuellement n'a rien à voir avec celle de 2008 qui n'a duré que quelques semaines avant de reprendre une courbe définitivement ascendante», a précisé le président de l'Association de l'industrie et du gaz. Celle d'aujourd'hui semble plus persistante et perdure depuis plus de 20 mois. Sa durabilité est influencée par des paramètres qui ne sont pas toujours du ressort de l'Opep.

En parlant de ces paramètres, A. Attar considère d'abord cette énorme offre mondiale, Opep et hors Opep, nettement supérieure à la demande. Puis l'importante influence du pétrole et du gaz non conventionnels américains à bas prix, un type de production qui risque de s'accroître également en Chine, en Australie et en Argentine, pour verser dans une rude concurrence sur les prix.

Il y a également la récession mondiale depuis 2008 et qui influe directement sur le niveau de consommation énergétique mondiale. L'expert signifie clairement «qu'il faut oublier le baril à 120 dollars» qui relève de l'utopie dans le contexte actuel.

S'ajoute à cela, l'un des paramètres à ne pas négliger et qui est la valeur du dollar, principale monnaie de commercialisation du pétrole, qui s'est renforcée pratiquement de 20 à 25% depuis 2014 par rapport à l'euro.

Ce sont autant de facteurs, que l'Opep, à elle seule, ne peut contrôler indéfiniment. Surtout que les désaccords et les intérêts politiques entre les Etats, aussi nombreux aujourd'hui, sont incontestablement déterminants du remous de la scène énergétique et représentent même des leviers de pression ou de répression.

N. B.